

# EPISKEPSIS

BULLETIN BIMENSUEL D'INFORMATION

Ière ANNEE - No 10

30 JUIN 1970

## SOMMAIRE

Le 20 mai 1971 sera élu le nouveau Patriarche de Moscou.....	2
Vers une solution du problème des offices liturgiques en Grèce?.....	2
Deux Orthodoxes commentent le débat sur le célibat ecclésiastique.....	5
Nouvelles brèves.....	7

"EPISKEPSIS" EST PUBLIÉ PAR LE CENTRE ORTHODOXE DU PATRIARCAT ŒCUMÉNIQUE  
TÉLÉGR. ORTHODOXIA-GENÈVE \* TÉL. (022) 58 16 29 \* 37, CHEMIN DE CHAMBÉSY, 1292 CHAMBÉSY-GENÈVE, SUISSE

Le Centre orthodoxe, par son bulletin, cherche à informer ses lecteurs de l'actualité de l'Eglise orthodoxe, ainsi que des autres Eglises. Il n'est pas responsable des opinions exprimées dans les nouvelles qu'il publie. Le contenu du bulletin peut être librement reproduit avec simple indication de la source.

LE 20 MAI 1971 SERA ELU  
LE NOUVEAU PATRIARCHE DE MOSCOU

L'Evêque de Podolsk Mgr Hermogène, représentant du Patriarcat de Moscou au Conseil Oecuménique des Eglises, nous a donné l'information suivante à propos de l'élection du nouveau Patriarche de Moscou :

"Le 25 juin 1970 s'est réuni le Saint-Synode élargi du Patriarcat de Moscou sous la présidence du Locum tenens du Trône, le Métropolitain Pimen de Kroutitsy et Kolomna, et a décidé que le 20 mai 1971 se réunira le Concile de l'épiscopat de l'Eglise orthodoxe russe pour élire le nouveau Patriarche de Moscou. Pour préparer ce Concile, une Commission a été nommée sous la présidence du Métropolitain Pimen. Non seulement des évêques, mais aussi des laïcs, participeront à cette Commission préparatoire".

On ne sait pas encore qui seront les membres de cette Commission, ni en quoi au juste consiste sa tâche. Le plus probable, est qu'elle doit proposer la procédure à suivre pour l'élection, étant donnée qu'il n'existe pas une procédure fixe (voir Episkepsis No 6).

Il est normal de se demander, pourquoi l'élection du nouveau Patriarche de Moscou a-t-elle été remise à une date aussi lointaine, et quelles sont les raisons qui ont dicté cette décision. Mgr Hermogène lui-même n'a pas reçu, de la part du Saint-Synode, d'information plus précise qui pourrait nous éclaircir.

On sait bien que selon le 25ème Canon du 4ème Concile Oecuménique, "la nomination des évêques (pour les sièges vacants) doit avoir lieu dans un délai de trois mois", sauf en cas de "nécessité absolue" imposant "l'extension de ce délai". Or on sait également que dans presque toutes les Eglises orthodoxes, ce canon n'est souvent pas observé, et encore sans que les fidèles soient informés quelle était la "nécessité absolue" qui a provoqué l'ajournement.

NOUS DEVONS CONFRONTER LE PROBLEME DES OFFICES  
D'UNE MANIERE RADICALE,  
ECRIT L'ORGANE OFFICIEL DE L'EGLISE DE GRECE

Un professeur de liturgie très connu rédige régulièrement la rubrique "Réponses des questions sur la liturgie, le droit canon et d'autres sujets" du périodique "O Ephimérios" (Le Curé), annexe de la revue officielle de l'Eglise de Grèce, "Ekkliissia". Dans le numéro du 1.6.70 il donne une réponse d'intérêt général et d'importance particulière, dans la con-

joncture actuelle de l'Eglise Orthodoxe. Il y a des offices de l'Eglise Orthodoxe qui, actuellement, ne sont pas célébrés au moment du jour initialement prévu. Ainsi voit-on des vêpres célébrés le matin ou des matines célébrées le soir. Certains prêtres en Grèce se sentent mal à l'aise de dire le soir, "Accomplissons notre prière matinale", (et vice versa) et changent le mot "matinale" en "vespérale", tout en laissant l'ensemble de l'office tel quel. Un prêtre a demandé s'il est permis de faire ce changement.

La réponse du professeur (qui signe "Ph.") ne se borne pas à dire simplement si ce changement est licite ou illicite, mais elle va plus loin, jusqu'au fond du problème des offices religieux. "Permettez-moi d'appeler cette pratique une tactique d'autruche, dit-il, car alors qu'il s'agit d'un problème sérieux, la façon d'y faire face est tout à fait insuffisante et, avouons-le, bizarre. Dans le cas cité le problème est clair. Les offices religieux sont indissolublement liés à des moments de prière correspondant à des heures fixes du jour et de la nuit. Ce que les Pères visaient en instituant ces offices était justement la sanctification du temps. Chaque office est construit de façon à englober la prière de l'Eglise toute entière, le matin, à midi, le soir, à minuit, et ainsi de suite. En dehors de ce cadre naturel, les offices prévus pour ces moments du temps cessent d'avoir un sens".

Par la suite il mentionne comment les offices se sont formés dans les monastères, et poursuit: "Quand, après l'iconoclasme, on commençait à transférer le système des offices monastiques dans les paroisses, le problème s'est fait sentir, à savoir comment les appliquer aux nouvelles conditions posées par la vie des laïcs de l'Eglise. Ainsi, en plus, de la condensation des offices (dans les monastères, les matines durent plus de trois heures, alors que dans les paroisses elles dépassent à peine l'heure), on omettait souvent des offices tels les Heures, l'Office de minuit et les Complies, ou bien on les célébrait, mais concentrés en deux blocs, ceux du matin et du soir, c'est-à-dire quand les fidèles pouvaient venir à l'église. Ceci, bien entendu, a fait dégénérer les offices, surtout en ce qui concerne leur rapport avec l'heure correspondante..."

"Que dans les paroisses nous suivons une pratique étrange et anormale, personne, même avec la meilleure volonté possible, ne peut en douter. Il ne serait pas possible non plus de douter, qu'un nouveau transfert de ces choses à leur place première, juste, touche aujourd'hui, dans les conditions actuelles, à l'impossible. Cette antinomie se corrige-t-elle avec le changement de "soir" et "vespéral" en "jour" et "matinal", et l'inverse ? Tout le contraire. En revanche, au-delà de savoir si ce changement est permis ou non, le problème reste le même; bien sûr, il se crée une fausse impression

de l'avoir résolu, qui nous fait ne plus chercher à le confronter sérieusement. Même en changeant deux mots, l'office des vêpres est de nature un service du soir, tout comme celui des matines est un service du matin."

L'article se termine sur ces mots: "Après tout cela, je pense que la gravité du sujet ressorte clairement. La confrontation avec celui-ci doit y être proportionnée. Ou bien, en mesurant les raisons qui ont provoqué le transfert des offices, nous les trouvons si sérieuses, que nous reconnaissons comme un mal inévitable ce qui se passe; dans ce cas nous célébreront l'office des matines ou des vêpres tel quel à des heures opposées, ou bien, nous ne trouvons pas juste ce transfert et alors nous devons affronter radicalement ce problème et ne pas nous contenter de croire, qu'en changeant deux mots nous avons transformé l'office du matin en vêpres et l'office du soir en matines".

Il est généralement admis que, dans l'Eglise orthodoxe, il ne se pose pas le problème d'un changement liturgique "majeur" ou, beaucoup plus, de "réforme" liturgique, comme il s'est posé, par exemple, tout récemment dans l'Eglise catholique romaine. On ne peut cependant nier que, chez les orthodoxes, il se pose quelques problèmes de renouveau liturgique "mineurs", comme celui traité par la revue "Ephimérios", ou celui, p.ex., de la difficulté à comprendre la langue d'une grande partie de l'office du matin et du soir, ce qui arrive dans l'Eglise grecque et aussi, à un certain degré, dans les Eglises utilisant le slavon. Ce problème devient bien plus aigu dans les communautés de la diaspora orthodoxe, où la jeunesse ignore la langue maternelle de ses aïeux (v. Episkepsis No 9).

Dans l'Eglise orthodoxe on accepte plus facilement les additions que les changements et les omissions. En Grèce, par exemple, au cours des derniers dix ans, il y a eu un épanouissement dans la composition liturgique pour honorer les saints de diverses régions. Elle ne se fait pas uniquement sur la base des services existants (principalement les Vêpres et les Matines), mais reprend souvent, avec de légères modifications, des hymnes ou des phrases provenant d'hymnes déjà bien connues.

L'article du professeur "Ph." peut être considéré comme la deuxième proposition en Grèce en faveur d'une revue radicale sur le plan liturgique, la première étant le memorandum "Vers un renouveau liturgique", que l'archimandrite Elias Mastroyiannopoulos, directeur du séminaire de Tinos, avait soumis en 1968 au Saint-Synode. Sans qu'il soit possible d'ignorer l'importance de l'article du professeur "Ph.", publié comme il est dans l'organe officiel de l'Eglise de Grèce, ce serait toutefois exagéré de croire qu'il présage pour bientôt une considération officielle du sujet.

DEUX ORTHODOXES COMMENTENT LE DEBAT  
SUR LE CELIBAT ECCLESIASTIQUE

Le fait que deux revues orthodoxes publient des articles sur le célibat du clergé catholique romain tant discuté, n'est pas sans signification. Peut-être les points de vue des orthodoxes pourraient contribuer au débat de cette question si épineuse, qui préoccupe beaucoup l'Eglise catholique romaine et ne laisse pas indifférentes les autres Eglises.

L'un des articles, celui de l'Evêque de Chersonèse, Mgr Pierre L'Huillier (v. Le Messager de l'Exarchat du Patriarche russe, No 69, janvier-mars 1970), intitulé "Le célibat ecclésiastique", traite le sujet essentiellement du point de vue canonique. L'auteur constate d'abord que "la remise en cause du célibat ecclésiastique, que ce soit à l'époque de la Réforme protestante ou maintenant, n'apparaît jamais comme une exigence isolée, elle se situe dans un contexte plus large de contestation, plus particulièrement elle est en relation avec une révision de la nature et de la place du ministère dans la communauté chrétienne".

Après avoir examiné les sources sur la possibilité du mariage des prêtres après leur ordination, il conclut : "Si l'on constate qu'une hésitation a pu se faire jour ici ou là à propos du diaconat, par contre on ne voit aucune faille au principe de l'antériorité du mariage pour les prêtres. Il y a eu parfois des violations de la règle, mais ces transgressions ont été qualifiées d'abus et, comme tels, sévèrement blâmées. A vrai dire l'Eglise ne condamne pas automatiquement tout mariage d'un prêtre après son ordination; la jurisprudence ecclésiastique ne repousse pas la possibilité d'une attitude compréhensive. Mais là où la Tradition est ferme et unanime, c'est sur l'affirmation qu'un tel mariage constitue un empêchement à l'exercice des fonctions sacerdotales.

"Si l'Eglise orthodoxe, continue Mgr L'Huillier, n'admet pas le mariage après l'ordination, sauf pour les lecteurs et les chantres, elle considère normal que des personnes mariées accèdent à tous les ordres jusqu'à la prêtrise incluse. En ce qui concerne l'épiscopat, il y a eu une évolution de la discipline. Comme on le sait, durant les premiers siècles il y avait des évêques mariés. Sans introduire aucune discrimination, le 5<sup>e</sup> "canon apostolique", reflétant la situation existant au IV<sup>e</sup> siècle, déclare: "Que l'évêque, le prêtre ou le diacre ne renvoie pas sa femme sous prétexte de piété..." Effectivement, il y avait alors des évêques mariés. Citons, entre autres, Grégoire, illuminateur de la Grande Arménie, Grégoire l'Ancien, père de Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse. En Occident nous pouvons nommer, également parmi bien d'autres, Hilaire de Poitiers, Sidoine Apollinaire, Eucher de Lyon. Mais dès le V<sup>e</sup> siècle s'affirme nettement la prépondérance de l'état de continence pour les évêques...sans toutefois

que ce fût encore une règle imposée.

A la fin, l'auteur fait la remarque suivante: "Nous Orthodoxes, n'avons certes pas à nous immiscer dans cette affaire, encore qu'à l'époque œcuménique où nous vivons nous ne puissions pas nous désintéresser de ce qui se passe à l'intérieur d'une Eglise dont, malgré la séparation, nous nous sentons proches. Dans cet esprit nous pouvons souhaiter qu'en temps opportun la question soit réexaminée. Mais cela n'est possible que dans un climat ecclésial serein et non sous la pression de groupes qui remettent en cause l'authentique nature du sacerdoce ministériel et les principes disciplinaires acceptés par l'Orient et par l'Occident durant les premiers siècles".

L'autre article, celui de M<sup>me</sup> Elisabeth Behr-Sigel (v. Contacts, revue française de l'Orthodoxie, No 69, 1<sup>er</sup> trim. 1970), intitulé "A propos du débat sur le célibat ecclésiastique dans l'Eglise latine", envisage le problème "d'un point de vue strictement spirituel". M<sup>me</sup> Behr-Sigel, commentant la position prise par le Pape dans sa lettre ouverte au cardinal Villot, écrit: "Visiblement angoissé, hanté par la crainte d'un abaissement catastrophique du niveau spirituel du clergé qui selon lui, résulterait de l'abandon, par l'Eglise latine, de la loi séculaire du célibat sacerdotal, le pape préfère garder fermée une porte par où risquent de s'engouffrer toutes les facilités. Que ces craintes soient en partie fondées, en l'état actuel de fermentation de la chrétienté occidentale, on peut le concéder. Mais a-t-on jamais pu empêcher une chaudière d'exploser en vissant simplement le couvercle?...

"Les Eglises orthodoxes partagent avec l'Eglise romaine l'institution d'un sacerdoce ministériel. Mis à part, le clergé orthodoxe n'est cependant pas séparé du peuple chrétien... Ainsi le prêtre orthodoxe se sent-il uni à la fois horizontalement à tous les membres du Corps Mystique, à tous les hommes ses frères et, verticalement, à l'Unique Grand Prêtre éternel, le Christ, en son oblation universelle.

"Une telle vision implique, sans aucun doute, une vocation de sainteté, voire l'appel à une sainteté particulière, sacerdotale. Mais celle-ci est-elle incompatible avec le mariage? L'Eglise orthodoxe ne le pense pas...

"Une chose est d'affirmer la valeur - en tant que signe eschatologique - du célibat consacré du laïc comme du prêtre, autre chose est de présenter celui-ci comme la seule voie possible où doivent s'engager tous ceux qui sont appelés au sacerdoce ministériel. Sans nier ou sous-estimer les fruits de sainteté d'un sacrifice consenti d'un cœur libre, dans la foi, l'espérance et la charité, on peut penser que tous ne sont pas appelés à la même forme de renoncement et qu'une spiritualité authentique sacerdotale peut s'accomplir par différentes voies.

"Nous savons aujourd'hui grâce à la psychologie (mais les Pères du Désert le savaient aussi bien et mieux que nous par expérience spirituelle) qu'un célibat supporté comme un fardeau, vécu comme une mutilation insupportable, loin de libérer l'être humain pour des tâches apostoliques, risque de le refermer sur lui-même, sur sa solitude hantée par les démons de la luxure, de l'orgueil et du désespoir. Nous savons aussi que le couple, par la voie difficile (et non facile comme on le croit parfois) de l'amour mutuel, de la tendresse transfigurant l'ambiguïté du désir sexuel, peut accéder à l'intégrité de l'homme intérieur qui est la condition - et non la seule chasteté physique - d'une disponibilité authentique.

"Aussi notre Eglise, en sa sagesse humano-divine millénaire, a-t-elle toujours admis - pour ses prêtres comme pour ses laïcs - le choix des voies qui conduisent au but de la vie chrétienne: l'unification de l'homme intérieur au Christ, par le don du Saint Esprit. Traditionnellement, historiquement, elle propose aux uns et aux autres les disciplines du monachisme et du mariage chrétien comme apprentissages de l'amour et du don total."

#### NOUVELLES BREVES

##### Le gouvernement grec projette-t-il "la mise en valeur touristique et spirituel" du Mont-Athos?

D'une lettre de représentants de la Sainte Communauté (Iera Koinotis) du Mont-Athos envoyée au journal "Estia" (18.6.70), on apprend que "le gouvernement a confié à des experts la rédaction de plans en vue de "la mise en valeur touristique et spirituel" du Mont-Athos. Cette décision du gouvernement a, bien entendu, inquiété la Sainte Communauté monastique; elle a décidé d'envoyer une délégation de trois membres à Athènes "afin de prévenir, d'une part, toute décision qui pourrait être contraire aux traditions séculaires du Mont-Athos et, d'autre part, de contribuer à sa mise en valeur spirituelle mais non pas - plaît à Dieu - touristique", dit la lettre. Le 19 juin devait se réunir "une grande commission pour examiner, discuter et décider" à propos des rapports préparés par des experts. Cependant la Communauté monastique n'était pas invitée à s'y représenter, et c'est aussi de cela que sa délégation se plaint dans la lettre en question.

Le gouvernement grec a entrepris la reconstruction du monastère russe au Mont-Athos

Complétant les informations que nous avons donnés (v. Episkepsis No.8) sur la reconstruction du monastère athonite (russe) de St.-Pantéléïmon, qui avait été en partie détruit par le feu il y a un an, le Ministère grec des Affaires Etrangères nous informe que "depuis longtemps l'Etat avait chargé les services archéologiques compétents d'élaborer un plan architectural pour la reconstruction de l'ancienne aile incendiée, plan qui est presque prêt dans l'ensemble. Après son achèvement, les travaux commenceront et le financement du projet est assuré par l'Etat".

Le Métropolitain de Kozani est revenu au Saint-Synode

Dans sa séance du 18.6.70, le Saint-Synode de l'Eglise de Grèce a examiné la démission du Métropolitain Dionysios de Kozani (v. Episkepsis No.8). Après un long débat, le Synode a décidé à l'unanimité de ne pas l'accepter. Ensuite, le Métropolitain démissionnaire a commencé à participer de nouveau aux séances du Saint-Synode, à partir du 19.6.70.

On ne sait pas qu'est-ce qui s'est passé entretemps, en dehors de la non-acceptation de cette démission par le Saint-Synode, qui aurait pu décider le Métropolitain à reprendre ses fonctions dans le Saint-Synode. Il avait démissionné à cause d'un "désaccord radical concernant la politique suivie sur des points fondamentaux de la vie de l'Eglise". Son retour pourrait-il signifier que ses réclamations auraient été acceptées et qu'il y aura par la suite un changement "radical" dans la politique de l'Eglise grecque? Toutefois ni lui ni le Saint-Synode n'ont rien dit qui puisse nous éclairer sur ce point.

Election d'un évêque auxiliaire en Grèce

Le Saint-Synode de l'Eglise de Grèce a élu, dans sa séance du 22 juin 1970, l'archimandrite Chrysostomos Voultzos comme évêque auxiliaire de la Métropole de Ioannina. Le nouvel élu sera titulaire de l'ancien évêché de Dodone.

En Grèce, le Saint-Synode demande l'interdiction d'installation des nudistes à Mykonos

Le Saint-Synode, ayant appris l'installation d'un groupe de nudistes à Mykonos, a publié un communiqué où il "déploie" l'événement et "exprime son inquiétude"; il recommande "la vigilance des responsables pour éviter les influences



néfastes du nudisme, surtout sur les jeunes"; il prie les autorités "de bien vouloir interdire sur le champ le nudisme des étrangers", et les chrétiens "de réagir par tous les moyens contre cette violation du pays pudique de l'Orthodoxie grecque".

On sait que les habitants de Mykonos avaient protesté, dans le passé et plus récemment, contre l'établissement estival "même d'un camp de nudistes non organisé". Selon les informations d'un journal athénien, ce sont essentiellement des touristes français qui participent à ce mouvement nudiste non organisé, qui existe depuis cinq ans à Mykonos.

---

Bulletin d'information EPISKEPSIS - Directeur de la publication:  
I. K. Papadopoulos, 37, chemin de Chambésy, 1292 CHAMBESY, SUISSE

